

Désignation de l'entreprise		A2M EUROTRANS				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	FD		FE		FF
	Biens *						
	Services *	FG	441 205	FH		FI	441 205
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	441 205	FK		FL	441 205
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	441 208
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	429
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	306 318
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 512
	Salaires et traitements *					FY	91 827
	Charges sociales (10)					FZ	12 218
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	2 818
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)				GE	34	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 052
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	26 052

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A2M EUROTRANS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	470	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	470	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(470)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 800	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	441 208	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	419 426	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	21 782	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières		HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP		
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		A2M EUROTRANS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		6 AVENUE DE LA LIBERATION		92350 LE PLESSIS ROBINSON		
SIRET		9 0 7 5 6 5 9 2 3 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1		
				Exercice N clos le 31 12 2022		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	2 150	AQ	65 2 086
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	16 508	AU	2 913 13 595
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	1 253	BI	1 253
TOTAL (II)		BJ	19 911	BK	2 978 16 934	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	26 162	BY	26 162
		Autres créances (3)	BZ	5 774	CA	5 774
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
Disponibilités		CF	42 228	CG	42 228	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	74 165	CK	74 165	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	94 076	1A	2 978 91 098	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	1 253	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		A2M EUROTRANS				Néant ☐ *	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :15 000.)					DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	(720)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	21 782
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	36 062
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	1 065
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	2 489
	Dettes fiscales et sociales					DY	45 764
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
Compte de régul.	Autres dettes					EA	5 718
	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	55 036	
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	91 098	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	55 036
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A2M EUROTRANS

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €

Siège social : 6 AV DE LA LIBERATION 92 350 LE PLESSIS-ROBINSON

RCS 907 565 923

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 30 JUIN à 9h30

Les associés de la société **A2M EUROTRANS**, Société à responsabilité limitée au capital de **15 000 euros**, dont le siège social est situé au 6 AV DE LA LIBERATION 92 350 LE PLESSIS-ROBINSON, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL, sous le numéro Siret **907 565 923 00014** et le code Naf **49.41A**, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par **Monsieur FILLALI Abdelkrim** en sa qualité de Gérant de la société.

Sont présents :

Monsieur FILLALI Abdelkrim90 000 parts

Monsieur SAIDANE Makram60 000 parts

Soit le nombre de parts composant le capital social150 000 parts

Le gérant déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses résolutions à la majorité requise.

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les accusés de réception des lettres de convocation ;



- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le gérant indique que ces documents ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2022** ;
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Perte de plus de la moitié du capital avec poursuite de l'activité ;
- Appointment de la gérance ;
- Convention relevant des articles L 223-19 et suivants du Nouveau Code de Commerce.

Le gérant donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la gérante ne met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance et examiné les comptes de l'exercice, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Gérance Quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **21 782 euros** de la manière suivante:

- En diminuant le compte 119 « Report à nouveau débiteur » de 720 euros
- En créant le compte « réserve légale » d'un montant de 1 089 euros.
- En créant le compte 110 « Report à nouveau Créditeur » d'un montant de 19 973 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès verbal signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur FILLALI Abdelkrim
Associé et gérant



Monsieur SAIDANE Makram
Associé



Inventaire

Date d'arrêté : 31/12/2022

Code	Libellé
<u>LOC000000</u>	<u>Non défini</u>
IM000001	MERCEDES BH-380-DK
IM000007	fiat DZ-616-QQ
IM000003	DR RECYCLAGE - BAS MO
IM000005	PEUGEOT 208
IM000004	PIECES AUTO
IM000002	ADMI COMPUTER FRANCE
IM000006	calculateur continental

